

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Pouvoir : 1
Date de convocation : 29 mars 2022

L'an deux mil vingt et un le quatre avril à dix-huit heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

PRÉSENTS : Mmes CHARRIÈRE, DELAGE, GAUTIER-MARANDAT, GODIER, JEAN, RODRIGUEZ, VIGIER, MM. CHARBEIX, DOUILLARD, GUEDON, LEBRAUD, MORELET, REDON, SUIRE.

EXCUSÉE : Mme AGAPIT.

POUVOIR : Mme AGAPIT à Mme JEAN.

Philippe CHARBEIX est élu secrétaire de séance

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 28 février 2022.

1°) Approbation du compte de gestion 2021

Mme DELAGE présente le compte de gestion 2020 dressé par Monsieur le Trésorier d'Angoulême et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2021 établi par le Madame le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur.

2°) Vote du compte administratif 2021

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. GUEDON, doyen d'âge de l'assemblée, se fait présenter le compte administratif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 qui peut se résumer ainsi :

Montants en euros	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	745 320,98			1 047 281,21	745 320,98	1 047 281,21
Opérations de l'exercice	705 781,52	975 534,85	918 535,84	1 146 194,02	1 624 317,36	2 121 728,87
TOTAUX	1 451 102,50	975 534,85	918 535,84	2 193 475,23	2 369 638,34	3 169 010,08
résultats de l'exercice		269 753,33		227 658,18	0,00	227 658,18
Résultats de clôture	- 475 567,65					
Restes à réaliser	823 371,02	755 366,61			823 371,02	755 366,61
TOTAUX CUMULÉS	2 274 473,52	1 730 901,46	918 535,84	2 193 475,23	3 193 009,36	3 924 376,69
RÉSULTATS DÉFINITIFS	543 572,06			1 274 939,39		731 367,33

3°) Affectation des résultats

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2020	Affectation 2020 Art. 1068	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser 2021 :	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	- 745 320,98	6 619,60	269 753,33	D= 823 371,02 R = 755 366,61	- 68 004,41	- 543 572,06
Fonctionnement	338 447,76		227 658,18			1 274 939,39

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat au budget primitif de 2022 de la manière suivante :

Excédent cumulé au 31.12.2021	1 274 939,39 €
Affectation obligatoire : couverture d'autofinancement (c/1068)	- 543 572,06 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (c/ 002)	731 367,33 €

4°) Vote des taux d'imposition pour l'année 2022

Madame le Maire propose, au vu des bases prévisionnelles, de ne pas modifier les taux d'imposition.

Après étude et en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité vote le maintien des taux.

5°) Vote du budget primitif 2022

Madame le Maire présente le budget primitif 2022 de la commune tel qu'il a été établi avec le concours de la commission des finances.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

		Dépenses en €	Recettes en €
VOTE	Crédits votés au titre du présent budget	1 862 254,33	1 130 887,00
REPORTS	Résultat de fonctionnement reporté		731 367,33
TOTAL DE LA SECTION		1 862 254,33	1 862 254,33

SECTION D'INVESTISSEMENT:

		Dépenses en €	Recettes en €
VOTE	Crédits votés au titre du présent budget	1 039 432,33	1 039 432,33
REPORTS	Reste à réaliser de l'exercice précédent	823 371,02	755 366,61
	Résultat de fonctionnement reporté	475 567,65	543 572,06
TOTAL DE LA SECTION		2 338 371,00	2 338 371,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à main levée adopte le budget primitif tel que présenté.

6°) Subventions aux associations

Le conseil municipal a voté une enveloppe de subventions à hauteur de 4 000 €. M. SUIRE vice-président de la commission « vie associative » présente l'analyse effectuée pour l'ensemble des demandes et propose d'attribuer les subventions comme présentées dans le tableau ci-dessous :

Organismes bénéficiaires	Montant alloué en €
Les Chevaux du Vallon	420
Comité d'Animation de Dignac (C.A.D.)	2 000
ASLPHL Handball	48
A.D.M.R. Villebois et 3 forêts	200
Croix Rouge de Villebois-Lavalette	400
G2A (Grand Angoulême Athlétisme)	48
Amicale des donneurs de sang bénévoles de l'aire Sud-Est d'Angoulême	100

Les élus ont décidé de ne pas attribuer de subvention à l'association « Dignac pétanque » pour cette année. Elle estime que la commune a investi sur plusieurs équipements pour l'association et qu'elle prend en charge le coût de l'électricité du point d'éclairage demandé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée accepte la répartition des subventions comme énumérées dans le tableau présenté ci-dessus.

7°) Dispositif d'aide à l'accession sociale : pass accession

Le pass accession est un dispositif d'aide à l'accession à la propriété à destination des acquéreurs à faibles revenus. Piloté par GrandAngoulême, il a pour objectif la rénovation du parc immobilier ancien. La commune est sollicitée pour participer à cette aide. Madame le Maire propose d'aider 2 dossiers par an à hauteur de 2 000 € /dossier jusqu'en 2025.

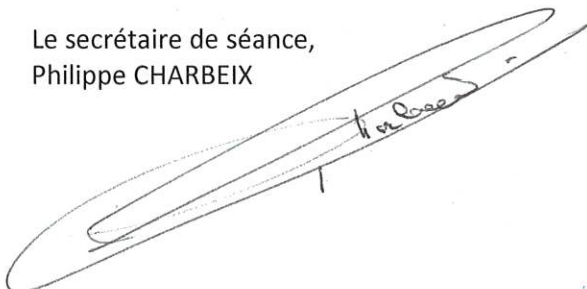
Malgré le fait que les élus déplorent les difficultés pour les acquéreurs à faibles revenus d'obtenir un emprunt, ils votent à l'unanimité l'aide à hauteur de 2 000€ /dossier à raison de 2 dossiers par an.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✚ **Service civique** : la demande d'agrément sera déposée en avril pour un recrutement prévu en septembre-octobre. La 1^{ère} mission sera la constitution et le fonctionnement d'un conseil municipal des jeunes. Le jeune sera en contact avec les enfants dans le temps périscolaire.
- ✚ **Projets de conférences et d'exposition** :
 - Parler en langue occitane de Dignac à Aubeterre par un docteur en science du langage à l'université à Toulouse.
 - La résistance en Charente et plus particulièrement à Dignac en novembre réalisée par une administrée de la commune.
 - Exposition photos de GrandAngoulême sur Roger BALEIX (architecte en art-déco en Angoumois) aura lieu fin septembre-début octobre.
- ✚ **Communication** : le Dignac infos sera distribué en avril. Réflexion en cours sur le nom des 7 salles communales.
- ✚ **Stationnement autour de l'école** : le problème s'est encore aggravé en quelques semaines lors de l'entrée et la sortie des élèves. Certaines incivilités des parents d'élèves sont à déplorer. Un courrier sera adressé aux parents prochainement pour leur rappeler les bonnes pratiques. Si cela ne suffit pas des sanctions seront prises (amendes forfaitaires).
- ✚ **Voirie** : 2 devis ont été reçus. Une commission voirie aura lieu après la réception du 3^{ème}. La partie en forte pente et dégradée du chemin des Hautes Renonfies a été réparée en enrobé à froid au lieu du calcaire pour tester une nouvelle méthode.
Rappeler aux entreprises de débardage qu'ils doivent faire une déclaration en mairie et remettre en état les chemins ruraux après passage.
Réunion du groupe de travail chemins ruraux mercredi 6 avril à 18h30.
- ✚ **Décorations lumineuses** : devis en cours. Réunion avec les élus intéressés pour choisir les motifs lorsque tous les devis auront été reçus.
- ✚ **Eclairage public** : pour réaliser des économies d'énergie tous les points lumineux seront éteints à 22h00 et allumés à 6h30 sauf ceux de la rue de la Clef d'Or (RD939 - sécurité routière au vu du trafic).
- ✚ **Election présidentielle** : 10 et 24 avril 2022. Ouverture du bureau de vote à la salle polyvalente de 8h à 19h.
- ✚ **Cimetières** : octobre ou novembre pour l'enherbement des cimetières de Beaulieu et Cloulas. Etablissement du 1^{er} PV pour la reprise des concessions prévu le 26/04 à 9h (cimetière du bourg) et 10h30 (cimetière de Cloulas).
- ✚ **Travaux** : L'isolation et l'étanchéité du toit terrasse de la mairie-cantine scolaire sont terminées.
 - maison de santé : le travail du plaquiste est presque achevé, les travaux d'électricité et de plomberie suivent bien. Le cabinet actuel a été recouvert de sous-enduit en attendant le définitif après déménagement des médecins. Non-conformité des menuiseries. Le contrôle a eu lieu trop tard malgré les alertes de M. MORELET.
- ✚ **Salle polyvalente** : la pompe à chaleur sera mise en service cette semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance,
Philippe CHARBEIX



Le Maire,
Françoise DELAGE

